



Communiqué de presse
Berne, le 8 décembre 2021

L'usam salue les décisions du Conseil national concernant la réforme de la LPP

L'Union suisse des arts et métiers usam prend acte avec satisfaction du fait que le Conseil national respecte le principe éprouvé des trois piliers. Dans le cadre de la réforme de la LPP, il s'est prononcé en faveur d'adaptations qui réduisent enfin la redistribution étrangère au système plutôt que ne l'étendent indéfiniment. L'abaissement du taux de conversion minimal LPP à 6% est une étape intermédiaire depuis longtemps nécessaire. Concernant les mesures en faveur de la génération transitoire, il est important que ce soit un modèle renonçant à des augmentations générales de cotisations salariales et à des prestations versées selon le principe de l'arrosoir qui ait prévalu. L'usam soutient le modèle adopté par le Conseil national, qui sert maintenant de base au Conseil des États pour la suite des délibérations.

Le «compromis des partenaires sociaux», uniquement soutenu par une minorité de l'économie, prévoyait d'introduire dans la LPP des suppléments de rente coûteux et étrangers au système, et de la transformer en une sorte de mini-AVS. L'usam constate avec satisfaction et soulagement que cette approche n'a eu aucune chance au Conseil national et qu'elle a été clairement rejetée à une majorité des deux tiers. En lieu et place, c'est un modèle issu des milieux bourgeois et soutenu par l'usam qui l'a emporté. Ce modèle respecte le principe des trois piliers et s'appuie sur des mesures de compensation conformes au système. La prévoyance vieillesse des personnes travaillant à temps partiel, dont font partie de nombreuses femmes, ainsi que celle des personnes occupant plusieurs emplois est étendue de manière substantielle. Cela renforce le 2e pilier. Bien que le projet entraîne des coûts supplémentaires considérables, l'usam soutient l'axe des décisions du Conseil national. Au vu de la clarté de ces décisions, l'usam attend également du Conseil fédéral qu'il soutienne le projet de réforme de la grande chambre.

Renseignements complémentaires

Fabio Regazzi, président, portable 079 253 12 74

Hans-Ulrich Bigler, directeur, tél. 031 380 14 14, portable 079 285 47 09

Plus grande organisation faïtière de l'économie suisse, l'Union suisse des arts et métiers usam représente plus de 230 associations et quelque 500 000 PME, soit 99,8% des entreprises de notre pays. La plus grande organisation faïtière de l'économie suisse s'engage sans répit pour l'aménagement d'un environnement économique et politique favorable au développement des petites et moyennes entreprises.